



# Compte-Rendu

## Conseil Municipal

### Séance du 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

---

#### **PRÉSENTS :**

Mr ZDAN Michel, Mr DEMESSANCE Christophe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme FLOURY Clara, Mme QUILLAUD Elodie, Mme MESPLES Magali, Mr DA SILVA CORREIA Manuel, Mr STRAUS Christophe, Mme SAJDAK Sophie, Mr GARRIGUES Jean-Luc, Mr NAYRAC Philippe et Mr LORRAIN Jean-Luc.

#### **EXCUSES :**

Mr PARTINICO Jérémy (pouvoir donné à Mme QUILLAUD Elodie) et Mr DAROLLES Cédric (pouvoir donné à Mr DEMESSANCE Christophe).

**SECRETAIRE :** Mme BRUNANCHON Annie.

---

#### **COMPTE RENDU :**

##### 1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/06.

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du 02/06.*

##### 2/ Proposition de Mr FLERET pour l'achat d'une parcelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Mr FLERET qui souhaite acquérir une parcelle appartenant à la Commune pour un montant de 200.00 € afin d'homogénéiser son terrain.

Si la Commune accepte cette proposition, il faut que Mr FLERET prenne à sa charge le busage ainsi que le déplacement du piétonnier.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de surseoir leur décision au mois de septembre.*

##### 3/ Reprise de la révision du PLU.

##### 4/ Créance éteinte liquidation judiciaire de la société MATVAL&CO.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la procédure de liquidation judiciaire qui visait la société MATVAL&CO a été clôturée pour insuffisance d'actif par jugement du 11/10/2013.

Il les informe également que cette société reste redevable à la Commune de la somme de 1 325.00 € au titre des produits locaux.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'extinction de cette créance.

*Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'extinction de la créance de la société MATVAL&CO d'un montant de 1 325.00 €.*

##### 5/ Convention de mise à disposition du personnel technique/Ecole.

Madame QUILLAUD énonce au Conseil municipal l'importance de cette démarche pour maintenir en état l'école maternelle de GRAZAC.

Elle insiste sur le fait qu'il n'y a pas ou peu de personnel compétent pour effectuer certains petits travaux dans l'école et qu'il

serait onéreux de faire appel à des entreprises pour les effectuer.

La convention a donc pour objet de définir les conditions de la mise à disposition du personnel technique de la Commune qui exécutera auprès de l'école la mission suivante : travaux intérieurs et extérieurs (tonte des espaces verts, nettoyage de la cour, remise en état du mobilier ou bâtiment, installation d'équipements...).

Madame QUILLAUD informe également le Conseil Municipal qu'elle sollicite également l'aide des parents d'élèves ainsi que des élus de la Commune.

***Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du personnel technique/école.***

**6/ Analyse des candidatures de l'appel d'offre pour le marché « Réhabilitation du Restaurant » (lots attribués, lots en cours de procédure, état de subventions).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les lots 7 et 8 n'ont pas été pourvus.

De ce fait, il leur explique qu'il a contacté de lui-même plusieurs entreprises afin qu'elles se positionnent sur ces lots.

La date limite de ce positionnement est le 06/07/2023.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la tenue d'un Conseil extraordinaire le 07/07/2023 à 18H afin de procéder à l'attribution des 8 lots.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte qu'un Conseil extraordinaire se tienne le 07/07/2023 à 18H afin de procéder à l'attribution des 8 lots.***

**7/ Demande de Mme FORASTE pour l'attribution d'un emplacement pour le stationnement d'un taxi sur la Commune.**

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que la demande de Mme FORASTE est motivée par le fait qu'aucun taxi n'est référencé sur la Commune.

Elle explique également qu'il lui arrive fréquemment de venir prendre en charge des administrés de la Commune compte tenu du fait de la croissance des populations dans le secteur et des difficultés dues aux fréquentes grèves des transports en commun.

***Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un emplacement pour le stationnement d'un taxi sur la Commune à Mme FORASTE.***

**8/ Nouveau plan de financement prévisionnel concernant la réhabilitation et l'extension de la maison du village sise 8 place du Village.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération N° 2022-81 du 15 12/2022 relative aux travaux de réhabilitation et l'extension de la maison du village sise 8 place du Village.

En effet, faute de retour en instruction de co-financier notamment la CAF et l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

RESSOURCES	TYPE D'AIDE	MONTANT HT	TAUX
REGION OCCITANIE	FRI	146 185.04 €	20 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat de territoire 2023	292 370.09 €	40 %
PAYS DU TOULOUSAIN	Fonds Leaders	146 185.04 €	20 %
AUTOFINANCEMENT		146 185.06 €	20 %
TOTAL GENERAL HT		730 925.23 €	

***Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus concernant la réhabilitation et l'extension de la maison de village sise 8 place du Village.***

**9/ Question et informations diverses.**

1. Tenue d'une réunion qui vise à améliorer les relations entre le Comité des Fêtes et la Commune.
2. Bilan de la Fête de la musique : bon retour de la part des administrés présents et bonne organisation des organisateurs mais il faut que tous les membres participent.
3. Départ de Joël, enseignant à l'école maternelle, à la retraite : il organise un spectacle le 02/07/2023

et il espère que les élus de la Commune seront présents.

4. Monsieur le Maire sera absent lors de la manifestation du 14/07/2023, il laisse donc le soin au Conseil Municipal de se charger de son organisation.
5. La caution pour le prêt des barnums est fixée à 500 €.

### Séance levée à 22h00

\*\*\*\*\*

#### LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	